

Document de cadrage :

AAP 2027 : Centre International de Recherche sur les AgroEcosystèmes durables (IRC-SAE)

Contexte

L'IRC-SAE vise à favoriser l'intégration des agrosystèmes dans leurs environnements naturels et leurs territoires. Cet objectif se décline en trois enjeux : 1) Concevoir des agrosystèmes adaptés aux futurs contextes et ancrés au sein de leur territoire ; 2) Mettre en œuvre la transition agroécologique, en favorisant les services écosystémiques ; 3) Développer une approche d'économie circulaire.

Cette recherche est portée par 4 axes de recherche.

Présentation des axes

AXE 1 - Capacités Adaptatives des animaux et des plantes. Les recherches visent à comprendre le déterminisme de la tolérance aux contraintes ou à identifier/qualifier cette tolérance. Elles portent sur des sources de tolérance qui s'expriment à l'échelle de l'individu, plante dans son couvert ou animal dans son environnement, incluant les interactions avec le microbiome. L'objectif est de préciser le déterminisme génétique de cette tolérance (sélection ou variabilité individuelle), de comprendre les réponses adaptatives à des stress multiples ou récurrents, d'en analyser les conséquences sur la qualité des produits, ou sur les performances. L'accent est mis sur les mécanismes physiologiques et moléculaires afin de produire des connaissances et des outils pour repérer les individus les mieux adaptés aux scénarios agricoles à venir. A l'interface avec l'Axe 2, il s'agit aussi de comprendre les adaptations coordonnées entre les composantes d'un agrosystème, qui lui permettent de tirer parti d'adaptations spécifiques à l'échelle individuelle.

AXE 2 - Approche systémique pour (re)concevoir les agrosystèmes. Cet axe promeut des approches novatrices et la prise de risque pour favoriser l'agroécologie et la diversité fonctionnelle, dans l'objectif de réduire les externalités négatives tout en offrant des bouquets de services écosystémiques. Trois volets sont définis: 1) tester et évaluer des pratiques agroécologiques limitant les intrants chimiques et la consommation de ressources non renouvelables, tout en renforçant la résilience des systèmes ; 2) concevoir et évaluer des systèmes valorisant les complémentarités entre cultures, prairies, arbres et animaux et bouclant les cycles biogéochimiques ; 3) analyser les transformations associées à l'implémentation de ces solutions, qu'elles soient matérielles, organisationnelles, ou liées aux débouchés, fournisseurs, formations ou risques. L'identification des spécificités individuelles favorables aux agroécosystèmes durables est étudiée en lien avec l'Axe 1, et les freins et les leviers à l'adoption sont étudiés en lien avec l'Axe 4.

AXE 3 - Interactions entre les agrosystèmes et leurs environnements. Les activités agricoles forment, dans l'espace géographique, une mosaïque complexe où elles se juxtaposent à des habitats naturels ou semi-naturels (terrestres, atmosphériques ou aquatiques). L'Axe 3

s'intéresse, dans l'espace et le temps, aux flux d'éléments chimiques, biologiques et d'eau entre systèmes agricoles et environnement, en considérant ces flux comme vecteurs et ressources. Il s'agit d'étudier les impacts positifs et négatifs des activités agricoles sur les milieux naturels et, réciproquement, la manière dont ces milieux régulent les systèmes agricoles. Les recherches portent sur la biodiversité sauvage, les fonctions écosystémiques et les interactions entre milieux aquatiques et agricoles, dans une logique de « continuum agroenvironnemental », qui dépasse la vision duale entre systèmes agricoles et systèmes naturels.

AXE 4 - Intégration des agrosystèmes dans les territoires. Cet axe se positionne à l'échelle territoriale et développe des approches intégratives et interdisciplinaire. Les recherches s'appuient sur: 1) l'appropriation des concepts de transition, résilience, intégration, gouvernance ; 2) des cas d'étude qui favorisent les échanges entre disciplines, en mobilisant des structures collaboratives existantes ou émergentes (Laboratoire d'innovation ou living labs, Cluster, pôle de compétitivité, Zones Ateliers) et des partenariats opérationnels à l'échelles des territoires avec des collectivités publiques (communautés de communes, métropoles, Parc naturels régionaux), ou des bassins versants (accompagnement et évaluation des politiques publiques) ; 3) des méthodologies de recherche collaborative et participative, qui interrogent les postures de recherche, l'intégration des cadres disciplinaires et le renouvellement des liens sciences-société. Les objets étudiés sont l'eau (gestion des conflits d'usage et gestion de la ressource dans les bassins versants ; en lien avec la FREA), la biodiversité (conservation et restauration, adaptation des (socio-)écosystèmes), les élevages (reconception agroécologique et acceptation sociale), les productions végétales (diversification, reconception des systèmes et structuration des filières biomasse et énergie), les systèmes alimentaires (de la production agricole à la consommation), et la forêt (gestion dans un territoire dominé par l'agriculture et l'élevage).

Ambitions de l'IRC-SAE

L'IRC-SAE vise à rendre plus visibles les recherches du site académique sur les agroécosystèmes durables, et à dépasser le cloisonnement disciplinaire, notamment au travers de collaborations à l'interface des axes, fédérations de recherche ou CIR CAP20-25 favorisant l'interdisciplinarité.

Critères d'évaluation

L'évaluation des projets sera coordonnée par le Comité de pilotage de l'IRC-SAE et réalisée selon les dimensions suivantes :

- 1- **Valeur ajoutée académique** : contribution à la notoriété et à l'identité scientifique propre de l'IRC-SAE
- 2- **Transversalité disciplinaire** : capacité à franchir les frontières entre les disciplines, notamment grâce à des collaborations à l'interface des axes, des fédérations de recherche ou à des CIR CAP 20-25
- 3- **Rayonnement international** : potentiel à renforcer la visibilité des recherches sur les agroécosystèmes à l'échelle mondiale

Les critères suivants seront examinés :

- la qualité scientifique ;

- l'adéquation avec les objectifs scientifiques de l'IRC-SAE ;
- le caractère pluridisciplinaire voire interdisciplinaire, et inter-unités ;
- l'ouverture internationale ;
- la faisabilité et la cohérence entre les objectifs et les moyens mobilisés.

Les contrats postdoctoraux et les projets de recherche devront obligatoirement présenter une **dimension pluridisciplinaire**. Une collaboration internationale constituera un atout supplémentaire.

Les contrats doctoraux devront obligatoirement s'inscrire dans le cadre d'une **collaboration internationale**. Une dimension pluridisciplinaire constituera un atout supplémentaire.

Demandes éligibles et calendrier

Allocation	Document à remplir	Budget accordé	Date limite de dépôt
Allocation doctorale	Fiche « Allocation doctorale »	2 doctorants environnés à 5 000€ /an	2 novembre 2026, 18h
Allocation postdoctorale - 2 ans	Fiche « Allocation postdoctorale »	2 postdoctorants environnés à 5 000€ /an	2 novembre 2026, 18h
Projet de recherche - 1 an	Fiche « Projet de recherche »	Maximum 25 000 €/ projet	2 novembre 2026, 18h
Soutien à l'organisation de colloque	Fiche « Soutien colloque »	Maximum 2 000€/ colloque	2 novembre 2026, 18h, puis au fil de l'eau avec arbitrage final en juin 2026

La décision sera communiquée en décembre 2026. Date de début des allocations doctorales et postdoctorales en septembre 2027.

Attention, les financements obtenus suite à cet AAP doivent obligatoirement être engagés en 2027. Aucun report budgétaire sur l'année suivante ne sera possible.

Un échéancier des dépenses sur la durée du projet avec une ventilation masse salariale (en fonction de la date de recrutement du RH), et fonctionnement devra être ajouté au dossier de candidature.

Suivi des projets

Les lauréats s'engagent à faire une présentation au séminaire annuel de l'IRC-SAE et à rendre compte des résultats majeurs, de la production scientifique associée l'année qui suit la fin du projet. Ils s'engagent à :

- Utiliser dans toutes leurs productions **la formule de remerciement** *"The authors acknowledge the support received from the International Research Center on Sustainable AgroEcosystems (ISITE CAP20-25)."*
- Utiliser **le logo** sur les posters ou communications orales.
- Mentionner **IRC SAE** (dans le champ « référence interne » du bloc « Autres Informations ») et **CAP 20-25 - ANR-16-IDEX-0001**, dans HAL (dans le champs "Projets ANR" du bloc « Financement »), lors de l'enregistrement des publications.

Constitution du dossier

- La ou les fiches d'allocation(s) demandée(s) (allocation doctorale, allocation postdoctorale, soutien colloque, projet de recherche), décrivant le projet scientifique.
- Un budget prévisionnel total justifié et annualisé.
- Un calendrier de réalisation
- Une liste des livrables envisagés

NB : L'avis argumenté du directeur ou de la directrice du laboratoire ainsi que le rang de priorité attribué au projet (en cas de dépôts multiples) doivent être renseignés sur chaque fiche de demande d'allocation.

Candidature

Merci de mentionner si le projet a été déposé auprès d'une autre structure du site. Le porteur est invité à signaler à tout moment l'obtention d'un financement (ex. ½ bourse de thèse).

Les dossiers complets seront envoyés à irc-sae-direction@inrae.fr.

La date limite de dépôt des projets est fixée au **2 novembre 2026 à 18h**.